

ACMS - Ecole Arabe AL-KHALIL

REGLEMENT INTERIEUR 2018-2019

Article 1 :

- Les cours commencent le samedi 15 septembre 2018 et se terminent le Dimanche 16 juin 2019.
- **Tout élève qui quittera les cours en milieu de l'année ne sera pas remboursé.**

Article 2 : Le jour de l'inscription

- L'élève devra être accompagné par l'un des parents ou son tuteur.
- Le responsable légal doit obligatoirement remplir la fiche d'inscription et la retourner remplie et signée avant le 30 juin; ainsi qu'une attestation d'assurance.
- Le paiement se fait **obligatoirement le jour de l'inscription** soit en espèce au comptant soit par chèques (5 maximum en indiquant les dates d'encaissement au dos du chèque) à l'ordre de l'**ACMS**.

Article 3 : Pendant la scolarité

- Accueil des élèves 10 minutes avant le début des cours dans la cour accompagnés par l'un des parents.
- 10 minutes après le début des cours **aucun retard** ne sera accepté.
- Tout élève présent en début de cours ne pourra quitter la salle sans autorisation de son professeur.
- La direction garde le droit de changer de classe et de niveau de l'élève en cours de l'année en concertation avec les parents.
- Interdiction de déranger les professeurs ou de leur manquer de respect sous peine de sanction.

Article 4 : Obligation des élèves

- Tout élève doit avoir une tenue et une hygiène convenable.
- Tout élève doit être sérieux et persévérant.
- L'assiduité est obligatoire, et toute absence doit être justifiée par les parents.
- Toute violence, dégradation des locaux ou perte de matériel scolaire entraîneront la responsabilité des parents.

Article 5 : Obligation des parents

- Dès la fin du cours, les parents devront **obligatoirement** récupérer leurs enfants dans le hall de l'école et **NON à l'extérieur**.
- Au-delà de **15 minutes de retard**, la direction se dégage de toute responsabilité de l'enfant. **Les élèves seront amenés à attendre seuls l'arrivée de leurs parents dans le hall.**
- Les parents pourront être reçus par les professeurs à la fin des cours ou par le directeur sur rendez-vous.
- Les parents doivent consulter régulièrement le carnet de correspondance de leurs enfants, le signer après chaque séance et répondre aux messages qui leurs sont adressés.
- Les devoirs seront mis sur le site de l'école : www.mosquesavignysurorge.com

Article 6 : En cas d'incident ou d'accident

- Les parents seront immédiatement prévenus.

Article 7 : Respect du règlement intérieur

- Tout élève et parent doit respecter le règlement intérieur et son engagement disciplinaire. Son non-respect entraînera des sanctions sévères, voir l'exclusion provisoire ou définitive de l'élève.

Nom et Prénom :
Signature « lu et approuvé »

Le